

# FOCUS

*Humains* est un magazine d'information et un magazine d'action. Pétitions, appels à mobilisation, à correspondance : nous vous incitons dans chaque numéro à vous mobiliser pour une personne en danger ou une situation analysée dans votre magazine. Signez, participez, diffusez, postez pour bâtir avec l'ACAT-France un monde plus juste et digne !

Dans ce numéro, mobilisez-vous pour que les autorités burundaises mettent fin au harcèlement judiciaire dont sont victimes 12 défenseurs des droits humains et journalistes en exil, injustement condamnés à des peines de prison à perpétuité.



## BURUNDI : LES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS CONTINUENT

En juin 2020, 12 défenseurs des droits humains et journalistes en exil sont condamnés à des peines de prison à perpétuité pour « insurrection » et « organisation d'un coup d'État ».

Davantage d'informations en pages 4 à 7

**Avec ce numéro, notre appel à action : une carte à envoyer à son Excellence Évariste Ndayishimiye, Président de la République du Burundi, pour annuler les peines des 12 défenseurs des droits et journalistes, dont Armel Niyongere, président de l'ACAT-Burundi.**



4

# LES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS CONTINUENT

TEXTE CLÉMENT BOURSIN, responsable Programme et plaidoyer Afrique de l'ACAT-France  
PHOTO EVRARD NGENDAKUMANA - REUTERS

À travers quelques gestes de bonne volonté, les autorités burundaises ont voulu montrer un nouveau visage à la communauté internationale, mais la situation des défenseurs des droits humains et des journalistes indépendants reste précaire. Ils continuent à être la cible de représailles en cas de critiques du régime.

« Malgré les promesses initiales du président burundais, Évariste Ndayishimiye (voir photo ci-dessus), d'améliorer la situation des droits de l'homme dans un pays ravagé par des années de répression violente, et de rétablir l'État de droit, [...] l'espace démocratique reste étroitement fermé et de graves violations des droits de l'homme ont continué d'être commises depuis l'entrée en fonction du président en juin 2020 », rapporte la Commission d'enquête sur le Burundi, le 16 septembre 2021<sup>(1)</sup>. Depuis 2015, le Burundi traverse une crise politique majeure qui a fortement restreint les libertés publiques dans le pays et conduit à de graves et massives violations des droits



## Repères

humains. Cette crise tire son origine dans la candidature controversée de Pierre Nkurunziza à un troisième mandat, jugé inconstitutionnel par l'opposition et une grande partie de la société civile. En réponse, une vaste répression a été organisée contre les voix dissidentes.

### UNE SOCIÉTÉ CIVILE CIBLÉE ET ATTAQUÉE

Les membres de la société civile qui ont documenté et dénoncé ces exactions ont fait l'objet d'intimidations, de violences et de menaces de mort. Certains ont fait l'objet de tentatives de meurtre, comme Pierre-Claver Mbonimpa, président-fondateur de l'Association pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH). Le 3 août 2015, juste avant qu'on lui tire dessus à quatre reprises dans une rue de Bujumbura, il reconnaît un des hommes sur la moto qui l'attaque : il s'agit d'un informateur du Service national de renseignements (SNR). La veille, le 2 août 2015, Esdras Ndikumana, correspondant de Radio France internationale (RFI) et de l'Agence France-Presse (AFP) au Burundi, a été arrêté par des agents du service de renseignement, alors qu'il couvrait l'assassinat du général Adolphe Nshimirimana, bras droit du président Nkurunziza, dans une attaque à la roquette de son véhicule. Esdras Ndikumana est tabassé pendant plusieurs heures, à coup de barres de fer, de gourdins sur la plante des pieds, les fesses et le dos. D'autres n'ont pas survécu et sont vraisemblablement morts entre les mains du régime. C'est notamment le cas de Marie-Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, enlevée à Bujumbura en décembre 2015 et Jean Bigiramana, journaliste pour le média Iwacu, arrêté sur la route près de Bugarama par des agents du SNR, le 22 juillet 2016. Tous deux n'ont plus jamais été revus après leur enlèvement et les enquêtes des autorités n'ont jamais abouti pour savoir ce qu'il était advenu d'eux. La montée des violences et des intimidations à l'égard de la société civile a alors conduit une grande partie des défenseurs des droits humains et des journalistes indépendants à s'exiler, notamment au Rwanda, pays voisin. Les autorités burundaises se sont alors évertuées, dans les années suivantes, à prendre des mesures arbitraires à leur égard : saisie de leurs comptes bancaires personnels et de leurs structures (novembre 2015), suspension, puis radiation de leurs associations et médias (octobre 2016).

### UN CHANGEMENT DE FAÇADE

Plus d'un an après l'investiture du président Évariste Ndayishimiye au Burundi, les autorités en place – issues du même parti au pouvoir sous Pierre Nkurunziza – n'ont, hormis quelques signes de bonne volonté (libération des derniers journalistes et défenseurs emprisonnés)<sup>(2)</sup>, rien entrepris sur le fond pour améliorer les libertés d'association, d'expression et de manifestation dans le pays. Le climat de peur au sein de la société civile perdure.

### LE CONTEXTE

Durant le dernier mandat de Pierre Nkurunziza, décédé le 8 juin 2020, les défenseurs des droits humains et les journalistes indépendants burundais ont été la cible de nombreuses attaques physiques et d'un harcèlement judiciaire continu pour avoir dénoncé le non-respect de l'Accord d'Arusha, la volonté du président de se maintenir au pouvoir et les violences exercées par le régime et ses forces de sécurité à l'encontre des voix dissidentes.

### DATES CLÉS

#### Novembre 2015

Le procureur général procède à la fermeture des comptes bancaires d'une dizaine d'organisations de la société civile et de leurs représentants.

#### Octobre 2016

Le ministre de l'Intérieur procède à la radiation des principales ONG œuvrant pour la défense des droits humains.

#### Janvier 2017

La cour d'appel de Bujumbura décide de radier quatre avocats-défenseurs des droits humains de l'ordre des avocats.

#### Février 2021

La Cour suprême du Burundi rend public l'arrêt prononcé le 23 juin 2020 condamnant 12 défenseurs des droits humains et journalistes à des peines de prison à perpétuité.

### L'ACAT AGIT

Dans le cadre de la crise politique actuelle au Burundi, l'ACAT-France se mobilise. Depuis 2015, les militants ont été mobilisés des dizaines de fois en faveur de Germain Rukuki, des journalistes d'Iwacu, de Nestor Nibitanga, de l'ex-ACAT-Burundi, etc. En 2020, la Fondation ACAT a décerné son Prix Engel-du Tertre à l'ACAT-Burundi. Continuons à agir en faveur de la liberté d'association et d'expression au Burundi ! Apportons notre soutien à l'ACAT-Burundi !

## Les droits de la défense n'ont pas été garantis, de même que le droit à un procès équitable.

Les agents de l'État responsables de crimes à l'endroit de militants de la société civile continuent à bénéficier d'une impunité totale. Justice n'a jamais été rendue à Marie-Claudette Kwizera, Jean Bigiramana et consorts. Il n'y a aucune volonté politique pour rouvrir ces dossiers, établir enfin la vérité et rendre justice aux victimes. Les principaux défenseurs des droits humains et journalistes indépendants burundais qui continuent à travailler en exil sur des sujets sensibles font l'objet, au Burundi, de condamnations à des peines de prison à perpétuité<sup>(3)</sup>. Leur condamnation commune pour « insurrection » et « organisation d'un coup d'État », prononcée le 23 juin 2020, a été rendue publique le 2 février 2021 par la Cour suprême du Burundi. La procédure judiciaire intentée dans « l'affaire de la tentative de coup d'État de mai 2015 » dans laquelle ces militants ont été injustement impliqués a été entachée de graves irrégularités, montrant une fois de plus l'absence d'indépendance de la justice burundaise vis-à-vis du pouvoir exécutif. Les accusés ne disposaient pas de représentants légaux : aucun avocat burundais n'a accepté de les défendre de peur d'éventuelles représailles. L'avocat congolais qui était prêt à les défendre n'a pas été reconnu par la Cour suprême. Les droits de la défense n'ont pas été garantis, de même que le droit à un procès équitable. Ces lourdes condamnations visent à criminaliser ces militants et à nuire à leur professionnalisme et à leurs activités. Aujourd'hui, la surveillance et le contrôle des ONG et des médias au Burundi est une réalité avec les lois sur les ONG et les médias, adoptées entre 2017 et 2018, et qui permettent aux autorités de contrôler leurs activités. Jusqu'à ce jour, les médias British Broadcasting Corporation (BBC) et Voice of America (VOA) sont suspendus d'opérations au Burundi du fait de leurs reportages passés ayant démontré, sur le terrain, l'existence de graves violations des droits humains commises par le régime en place.

### UNE NORMALISATION INTERNATIONALE AU DÉTRIMENT DES DROITS HUMAINS !

Cette situation délétère à l'endroit de la société civile n'empêche toutefois pas une normalisation en cours entre le Burundi et la communauté internationale. Le 8 décembre 2020, l'Union européenne et le gouvernement du Burundi ont entamé un dialogue politique en vue d'une reprise de la coopération, suspendue en 2016 du fait des graves violations des droits humains commises au Burundi. La France

est en première ligne pour une telle reprise. Elle a déjà repris sa coopération bilatérale en juillet 2019 en relançant sur le plan militaire. En décembre 2020, le Conseil de sécurité des Nations unies a mis un terme aux rapports spécifiques concernant le Burundi et un mois auparavant, en novembre 2020, le Burundi a été officiellement réintégré au sein des instances de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), après quatre années de suspension. Au niveau africain, le 27 avril 2021, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a mis un terme à sa mission d'observation des droits humains et le Burundi et le Rwanda, longtemps en conflit, se sont rapprochés, ce qui s'est immédiatement traduit par un rétrécissement de la liberté d'expression des médias burundais indépendants exilés au Rwanda. Le 24 mars 2021, Radio publique africaine (RPA), Radio-télévision renaissance et Radio Inzamba ont dû suspendre leurs diffusions depuis Kigali à la demande des autorités rwandaises. Leurs directeurs ont quitté le Rwanda et repris leurs programmes depuis des pays tiers.

Le dernier mécanisme international d'enquête qui continue d'opérer au sujet du Burundi, la Commission d'enquête des Nations unies sur le Burundi, instaurée en septembre 2016, est en fin de vie. Son mandat n'a pas été renouvelé pour une sixième année. La normalisation en cours entre le Burundi et la communauté internationale risque de se faire au détriment d'une réelle amélioration de la situation des droits humains dont les promesses de prise en compte tardent à être effectives.



#### Pour aller plus loin

[www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/ColBurundi/Pages/ColBurundiReportHRC48.aspx](http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/ColBurundi/Pages/ColBurundiReportHRC48.aspx)

- 1) [www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=27472&LangID=F](http://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=27472&LangID=F)
- 2) Libération de quatre journalistes d'Iwacu (**Agnès Ndirubusa, Christine Kamikazi, Egide Harerimana, TERENCE MPOZENZI**) le 24 décembre 2020 et libération de deux défenseurs des droits humains (**Nestor Nibitanga** de l'APRODH le 27 avril 2021 et **Germain Rukuki**, ex-ACAT-Burundi le 30 juin 2021).
- 3) Maître **Armel Niyongere**, président de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT-Burundi) et secrétaire général de l'organisation SOS-Torture, Maître **Vital Nshimirimana**, délégué général du Forum pour le renforcement de la société civile (FORSC), **Pacifique Nininahazwe**, président du Forum pour la conscience et le développement (FOCODE), **Marguerite Barankitse**, présidente et fondatrice de la Maison Shalom, **Innocent Muhozi**, président de l'Observatoire de la presse au Burundi (OPB) et directeur de la Radio-Télévision Renaissance, **Dieudonné Bashirahishize**, président du Collectif des avocats pour la défense des victimes des crimes de droit international commis au Burundi (CAVIB), **Patrick Nduwimana**, journaliste à VOA, **Bob Rugurika**, directeur de la RPA, **Patrick Mitabaro**, journaliste à Radio Inzamba, **Anne Niyuhire**, journaliste à Radio Inzamba, **Arcade Havyarimana**, journaliste à Radio Umurisho et **Gilbert Niyonkuru**, ancien journaliste à la RPA.



## Trois questions à

**ARMEL NIYONGERE,**  
Président de l'ACAT-Burundi

**Depuis 2015, année de la suspension de l'ACAT-Burundi, dans quelles conditions l'association poursuit-elle son action ?**

**Armel Niyongere :** L'ACAT-Burundi travaille en exil depuis 2015, suite à la crise sociopolitique provoquée par le projet du président Pierre Nkurunziza de briguer un troisième mandat ; projet contraire à la Constitution et à l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation. L'ACAT-Burundi s'est jointe au mouvement « Halte au troisième mandat » pour contester cette violation de la loi. L'ACAT-Burundi a été suspendue le 23 novembre 2015 par le ministère de l'Intérieur, une mesure suivie d'une ordonnance ministérielle du 24 octobre 2016, portant sa radiation définitive. Bien qu'en exil, les membres de l'ONG ont continué leurs activités en menant des actions de plaidoyer pour le respect des droits de l'homme dans un contexte de violence qui a emporté plus d'un millier de vies humaines au Burundi.

**Avant de suspendre votre ONG, quelles pressions ont été exercées par les autorités burundaises ?**

**A.N. :** Tout a commencé le 26 janvier 2015, quand 304 organisations de la société civile dont l'ACAT-Burundi, rassemblées dans la campagne « Halte au troisième mandat », ont interpellé le président Pierre Nkurunziza pour l'exhorter à ne pas briguer un troisième mandat. Le 24 mars 2015, des policiers ont encerclé tôt le matin ma résidence et ont exigé d'effectuer une perquisition. Comme ils n'avaient pas de mandat, j'ai refusé d'ouvrir la porte et contacté les médias. Après avoir diffusé cela, la police a dû renoncer à perquisitionner mon domicile. Mais à compter de ce jour, ma sécurité n'a plus été assurée. Dès le début des manifestations contre le troisième mandat, en avril 2015, les autorités ont multiplié

## Agissez

Pour avoir dénoncé des violations des droits humains au Burundi, 12 défenseurs et journalistes en exil ont été injustement condamnés à des peines de prison à perpétuité en juin 2020. Ces 12 membres influents de la société civile avaient dû fuir le Burundi en 2015 après avoir fait l'objet de menaces de la part du régime du président Pierre Nkurunziza briguant, à l'époque, un troisième mandat. Du fait de leur exil, ils n'ont pas pu se défendre devant la justice de leur pays pour les délits invraisemblables dont ils étaient accusés.

Aucun avocat burundais n'a accepté d'assurer leur défense par peur d'éventuelles représailles de la part du régime. Leurs peines doivent être annulées. Agissez avec l'ACAT-France !



 **POUR AGIR, SIGNEZ, ENVOYEZ ET DISTRIBUEZ LES CARTES-ACTION**

leurs actions d'intimidation à l'endroit de la société civile et des médias. La tentative de coup d'État du 13 mai 2015 a aggravé la situation. L'armée a saccagé et incendié les radios RPA, Isanganiro, Bonesha et la Radio-Télévision Renaissance. Le 13 octobre 2015, le journaliste Christophe Nkezahabizi de la Radio-Télévision Nationale du Burundi (RTNB) a été tué par balle avec sa famille, chez lui à Bujumbura, par la police. Quatre jours plus tard, le corps d'une militante de l'Observatoire de lutte contre la corruption et les malversations économiques (OLUCOME), Charlotte Umurwaneza, a été découvert près d'une rivière à la périphérie de Bujumbura, exécutée à bout portant.

**En quoi la mobilisation et le plaidoyer d'une ONG française comme l'ACAT-France, s'avèrent-ils importants ?**

**A.N. :** L'ACAT-Burundi se sent encouragée par le soutien apporté par les organisations internationales, dont celui de l'ACAT-France. Son plaidoyer sur la situation des droits de l'homme au Burundi ne peut qu'être bénéfique, particulièrement à l'endroit des autorités françaises qui doivent être mieux informées sur la situation réelle dans le pays et agir en conséquence.